Version 2023-01

« 300KM OPEN KART»
du Karting Circuit Paul Ricard

Règlement

Article 1 : Définition

Le Karting du Circuit Paul Ricard organise une animation karting par équipe, ouverte à tous, sous le nom de ***" 300KM OPEN KART"***.

Article 2 : Conditions de participation

Pour participer, il suffit d'avoir au minimum **quinze ans révolus au jour de l'animation**. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier que cette condition soit respectée et de refuser toute demande d'inscription s'il y a lieu.

Une dérogation exceptionnelle sera accordée aux 13-15ans de plus de 1m55, ayant acquis le niveau volant d'argent au sein de notre Ecole Française de Karting.

Article 3 : Principes de l'épreuve et classement

L'animation ***" 300KM OPEN KART "***, est une endurance ouverte à vingt équipes maximum de deux à six pilotes. Après une séance d'essais chronométrés d'une heure pour déterminer la grille de départ, il sera procédé à une course relais de 300 km (soit 311 tours ou une durée maximale de 5h20).

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à **700 € TTC. par équipe** et par épreuve, **incluant un buffet dînatoire.**

Article 5 : Inscription

Chaque équipe doit être composée de deux, trois, quatre, cinq ou six pilotes. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'utilisation de noms d'équipe farfelus.

Seules les vingt-cinq premières demandes accompagnées des droits d'inscription seront prises en compte. Au-delà, il sera établi une liste d'attente. Le Karting du Circuit Paul Ricard se réserve le droit de refuser une demande d'inscription et ce sans pour autant justifier ce refus.

La demande d'inscription entraîne l'adhésion totale et sans réserve de chacun des participants au présent règlement.

En cas de désistement, par mail, plus de dix jours à l'avance, les droits versés seront remboursés. Par contre, passé ce délai ils seront acquis à l'organisation.

Article 6 : Règle de poids.

Les pilotes seront pesés lors de la confirmation d'inscription pour établir **le poids moyen de l'équipe**.

Pour compenser la différence de performance due au poids, il sera imposé un nombre de passage(s) supplémentaire(s) par les stands aux équipes dont le poids moyen est inférieur à 83kg :

- Les équipes dont le **poids moyen est inférieur à 72kg** seront pénalisées par **5 passages par les stands supplémentaires**
- Les équipes dont le **poids moyen est sup. à 72kg et inf à 83kg** seront pénalisées par **1 passage par les stands supplémentaires**
- Les équipes ayant un ou plusieurs pilotes pesant + de 85kg auront un bonus sous la forme d'un **passage en moins par les stands/ pilote dont le poids est > à 85kg**
- Les équipes ayant un ou plusieurs pilotes pesant - de 55 kg seront pénalisées sous la forme d'un **passage en plus par les stands/ pilote dont le poids est < à 55kg**

Article 7 : Attribution des Karts

Les karts sont tirés au sort par le système de chronométrage en présence de trois pilotes de trois équipes différentes. Les karts sont attribués pour la durée de l'animation.

Article 8 : Cautions

Une caution de 500 € par kart pourra être demandée par l'organisation, lors de la confirmation d'engagement (espèces ou chèque).
Si une équipe subit un problème technique (par exemple de moteur), l'organisation se charge de la réparation, sans intervention sur la caution.
Si une équipe subit ou provoque un dommage entraînant une casse des pièces sur son kart, l'organisation se charge de la réparation mais impute les pièces remplacées à la caution. Celle-ci sera restituée à l'issue de l'animation, amputée du montant des pièces utilisées.
Seront retenues sur la caution les sommes forfaitaires suivantes :

Fusée de roue cassée	100 € TTC
Arbre de transmission arrière tordu	250 € TTC
Châssis tordu	500 € TTC

Article 9 : Chronométrage

Le système électronique de chronométrage prend en compte l'intégralité des tours couverts par chacun des karts, et enregistre les meilleures performances de chacun d'eux. Le classement est diffusé en temps réel sur internet, sur deux écrans géants un en bord de piste, l'autre dans l'espace bar, et sur des moniteurs TV.

Article 10 : Déroulement de la soirée

10.1 : Confirmation des inscriptions:

Pour confirmer leur inscription, les équipes doivent se présenter au complet.

10.2 : Briefing obligatoire
Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes. Il y sera expliqué le déroulement de l'animation dans ses moindres détails. A l'issue de celui-ci, l'attribution des karts sera annoncée.

10.3 : L'accès piétonnier de la piste sera exclusivement réservé aux membres de l'organisation, et par voie de conséquence interdit à toute autre personne.

10.4 : Essais qualificatifs chronométrés
Toutes les équipes tournent ensemble. Chaque équipe gère comme bon lui semble cette séance d'essais. Les changements de pilote devant se faire uniquement dans la zone de relais.

Le classement à l'issue de la séance d'essais, prenant en compte le meilleur tour de chaque équipe, déterminera les places sur la grille de départ.

10.5 : Important
Les heures d'ouverture et de fermeture de la piste sont rigoureusement respectées. Tout pilote en retard peut tout de même prendre la piste en cours de séance, le temps perdu ne sera pas rattrapé.

10.6 : Procédure de Départ
Le départ est un départ arrêté type F1.

10.7 : Liaison pilote
La communication entre le pilote et le bord de piste pourra être faite à l'aide de panneau ou de signes à l'exclusion de tout autre moyen. L'utilisation de liaison radio ou téléphonique entrainera l'exclusion immédiate de l'épreuve.

10.8 : Passage dans les stands
10.8.1 : Passage dans les stands
Au cours de l'épreuve, chaque équipe est tenue de passer **11 fois minimum (+ ou – les bonus ou pénalités dû à l'article 6)** par la zone de stands pour changer ou non de pilote. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité.
Seuls les pilotes prenant le départ sont autorisés à pénétrer à l'intérieur de la zone de stands où les karts devront évoluer au pas.
Un passage aux stands supplémentaire est imposé aux équipages ayant fini sur le podium de l'épreuve précédente.

10.8.2 : Temps de passage dans les stands

Un temps minimum pour le passage aux stands est défini à : **30 secondes**. Il est chronométré **entre une cellule située dans la voie de décélération et la principale située à la sortie des stands,** elles sont matérialisées par un damier blanc au sol et des cônes à leurs extrémités.

10.9 : Temps de pilotage
Au cours de l'endurance, les équipes devront respecter le temps de pilotage mini et maxi suivant :

Chaque pilote devra à minima cumuler : **0:50 de pilotage**
Un pilote ne pourra en aucun cas cumuler plus de **3:00 de pilotage**

Les équipes ne respectant pas cette règle se verront appliquer une pénalité de 9 tours.

10.10 : Essence
Le plein sera fait par l'organisation entre les essais et la course, puis durant l'épreuve après 2h30 de course un ravitaillement sera imposé par la direction de course. Les équipes seront appelées les unes après les autres dans un ordre aléatoire. **Ce ravitaillement ne comptera pas pour un passage au stand**.

10.11 : Arrivée et classement général
L'arrivée est donnée par le directeur de course au baisser du drapeau au terme de 311 tours (ou une durée de 5h20 maximum de course). Les équipes ayant fait le même nombre de tours sont départagées par l'écart chronométré lors du passage sous le drapeau d'arrivée.

Article 11 : Incidents mécaniques

Tout incident mécanique avant le départ de la course donne lieu systématiquement au remplacement du Kart et au report du départ.

Après le départ, et ce, quelles qu'en soient les raisons, et, en particulier même si la responsabilité du participant n'est pas engagée, tout incident mécanique ne donne droit à aucun repêchage. Le pilote devra rejoindre la zone mécanique avec l'aide exclusive du personnel du circuit.

L'intervention des mécaniciens se fera en fonction de l'ordre d'entrée dans la zone mécanique.

Article 12 : Litiges

Aucune réclamation ne sera acceptée pendant et après les épreuves. Toutefois la direction de course aura le pouvoir d'infliger des pénalités pour sanctionner tout comportement antisportif.

Article 13 : Pénalités

En cas de comportement antisportif, le directeur de piste, seul juge pendant la journée, peut infliger un "STOP AND GO", sanction étant sans appel. Il informera le pilote en cause par drapeau noir. Dès qu'il sera prévenu, le pilote ne devra pas parcourir plus d'un tour avant de venir effectuer sa pénalité dans la zone de relais. Le "STOP AND GO" ne permet en aucun cas de changer de pilote.

Article 14 : Barème des Pénalités

C'est l'équipe qui est sanctionnée : aussi le pilote qui subit la pénalité n'est pas forcément celui qui a commis la faute.

1.	Non-respect du temps de passage dans les stands	
	◦ Pénalité	1 tour
	◦ Récidive	1 tour
2.	Comportement antisportif (poussette et autre contact volontaire)	
	◦ 1ère Pénalité	5 tours
	◦ Récidive	10 tours
3.	Non-respect du tracé	
	◦ 1ère Pénalité	5 tours
	◦ Récidive	15 tours
	◦ 2ème Récidive	hors course
4.	Nombre d'arrêts non respecté	10 tours par arrêt en moins
5.	Non-respect du temps minimum de pilotage par pilote	9 tours

Article 15 : Assurances

Avec l'inscription, les participants bénéficient uniquement d'une assurance en Responsabilité Civile garantissant les dommages que vous pourriez causer à un tiers.
Les accidents corporels, ne sont pas couverts par cette assurance, nous invitons chacun à examiner sa couverture personnelle et à la compléter au besoin par la souscription d'une assurance complémentaire.

Article 16 : Autorisation des participants

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser éventuellement leurs noms et leurs photos dans toutes communications liées à la présente animation, sans aucune contrepartie.

Article 17 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'inscription sera remboursée, à l'exclusion de tous autres frais et/ou indemnités de quelque nature que ce soit.

Article 18 : Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier, à tout moment, le présent règlement, pour des raisons de force majeure, de sécurité ou d'éthique. Dans ce cas, les modifications seront portées à la connaissance des engagés dès que possible et ne pourront être contestées.

« 300KM OPEN KART »
du Karting Circuit Paul Ricard

Programme

Juillet / Septembre

14h00	• Confirmation des inscriptions
14h45	• Briefing
15h15/16h15	• Essais chronométrés
16h30	• Procédure de départ
16h40/22h00	• Course
22h15	• Podium

Avril / Décembre

9h00	• Confirmation des inscriptions
10h00	• Briefing
10h30/11h30	• Essais chronométrés
11h50	• Procédure de départ
12h05/17h25	• Course
17h30	• Podium

Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp – 83330 Le Castellet
Tél : 04 94 98 28 88 – Mail : karting@circuitpaulricard.com